



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Ixelles**  
Service de l'Urbanisme  
**Monsieur Yves Rouyet**  
**Echevin de l'Urbanisme**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
**B - 1050 BRUXELLES**

V/Réf. : CIT//URB/AS/2018/449 (corr. :Stéphane ETORI)

N/Réf. : AA/MB/IXL20148\_648\_Mercelis\_1

Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

**Objet : IXELLES. Rue Mercelis, 1 / Place Fernand Cocq, 11 – Ancienne école moyenne pour filles**  
Demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'une fresque artistique sur la façade avant. ▪ **Avis de la CRMS**

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 06/11/2019, reçu le 22/11/2019, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 18/12/2019.

Étendue de la protection

*Le bien est repris dans la zone de protection de l'hôtel communal d'Ixelles et de son jardin classés par AG du 13/04/1995. Il se situe en ZICHEE du PRAS et est inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural.*

Historique et description du bien

Cet immeuble d'inspiration Renaissance italienne construit vers 1870, abrite dès 1873 une école primaire pour filles puis certaines sections de l'Athénée royal d'Ixelles jusqu'à sa fermeture définitive. Le bâtiment a subi une réaffectation en logements en 1998 respectant l'aspect initial des façades.

La façade vers la place Fernand Cocq est composée de quatre travées dont celle d'entrée est marquée au premier étage par un balcon ceint d'un garde-corps en ferronnerie. La façade vers la rue Mercelis est composée de quinze travées, dont une remarquable travée d'entrée en pierre bleue.

Les élévations sont enduites et comprennent des éléments de pierre bleue. Elles sont de quatre niveaux, dont le dernier résulte de la rénovation de 1998. La ferronnerie a été restaurée à l'identique et les châssis neufs s'inspirent des divisions d'origine.

Analyse de la demande

Dans le cadre d'un projet subsidié par la région visant à lutter contre les graffitis sauvages, le demandeur propose la réalisation d'une fresque artistique en couleurs (qui a déjà été réalisée !) sur les façades avant Rue Mercelis et Place Fernand Cocq du bâtiment, qui est régulièrement tagué.

La fresque a été réalisée par deux artistes, dont le projet a été approuvé par l'assemblée des copropriétaires du bâtiment et est représentée dans l'illustration jointe à cet avis. Elle représente des visages féminins et des formes géométriques de couleurs et formes variées.

1/5



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Ci-dessus : photomontage du projet tel qu'approuvé par l'assemblée des copropriétaires. Image tirée du dossier  
Ci-dessous : la fresque telle que réalisée. Photos © CRMS





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

De manière générale, la CRMS ne s'oppose pas au principe des fresques urbaines lorsque celles-ci prennent place à des endroits judicieux, sans porter préjudice à la lisibilité d'édifices classés, d'intérêt patrimonial ou d'ensembles patrimoniaux cohérents. Or ici l'intervention porte sur un immeuble qui ne se prête pas à une fresque en raison de sa qualité architecturale intrinsèque mais surtout de son intégration dans un ensemble urbain néoclassique homogène. La CRMS n'est donc favorable ni à la demande ni à la réalisation in situ (!). En effet la place Fernand Cocq dont la plupart des bâtiments relèvent du style néoclassique ainsi que le pavillon Malibrant, forment un ensemble cohérent. La fresque rompt avec l'équilibre, la sobriété et l'unité de composition néoclassique qui participe à la qualité urbanistique de la place.

Par ailleurs, la CRMS s'interroge sur le fait que ce type d'intervention permette réellement d'appréhender le problème des graffitis sauvages. Aussi la CRMS propose l'utilisation d'un enduit anti-graффitis transparent.

La Commission encourage la Commune à mener une réflexion d'ensemble sur l'ensemble urbanistique par le biais d'un plan de gestion de la place Fernand Cocq et des abords de la Maison Communale.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : M. Kreutz, C. De Greef et M. Muret ; BUP-DU : V. Henry ;

4/5



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Commune : P. Cardinal (patricia.cardinal@ixelles.brussels)